

REVUE INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ANTIQUITÉ

DIRECTEURS

Huguette JONES
Professeur ordinaire
à l'Université libre de Bruxelles
Faculté de Droit C.P. 137
Avenue Franklin Roosevelt, 50
B. 1050 BRUXELLES

Jacques-Henri MICHEL
Professeur honoraire
à l'Université libre de Bruxelles
et à la Vrije Universiteit Brussel
Rue André Fauchille, 2
B. 1150 BRUXELLES

Jean-François GERKENS
Professeur
à l'Université de Liège
Faculté de Droit
Bd du Rectorat, 3 - Bâtiment B. 33, bte 11
Sart - Tilman
B. 4000 LIEGE

ADMINISTRATEUR

Gilbert HANARD
Professeur ordinaire aux Facultés universitaires Saint-Louis
Faculté de Droit
Bd. du Jardin botanique, 43
B. 1000 BRUXELLES

SECRÉTAIRE

Annette RUELLE
Professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis
Faculté de Droit
Bd. du Jardin botanique, 43
B. 1000 BRUXELLES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Droits grec et hellénistique

MODRZEJEWSKI (J.), 7, allée des Mouille-Bœufs, F - 92290 Châtenay.

Droit romain

ANKUM (J.A.), Zonnebloemlaan 8, NL - 2111 ZG Aerdenhout.

CASCIONE (C.), via Aniello Falcone 376, I - 80127 Napoli.

CHEVREAU (E.), 53, Rue de l'Amiral Mouchez, F - 75013 Paris

FEENSTRA (R.), Pres. Kennedylaan 703, NL - 2343 GN Oegstgeest.

MASI DORIA (C.), via Niccolò Tommaseo 2, I - 80121 Napoli.

PICHONNAZ (P.), Beauregard 11, CH - 1700 Fribourg

PUGSLEY (D.), Rockhaven, St. George's Well, Cullompton, Devon.
GB - EX 15 1AR.

STANOJEVIĆ (O.), Pravni Fakultet, Bulevar Kralja Aleksandra 67,
YU - 11000 Beograd

STURM (Fr.), Route de Bremblens, CH - 1026 Echandens.

ENVOI DES MANUSCRITS

Nos collaborateurs sont priés d'adresser leurs manuscrits à Jean-François GERKENS, Faculté de Droit, Université de Liège, Boulevard du Rectorat, 3, Bâtiment B.33, boîte 11, B-4000 LIEGE. Les auteurs qui citent des textes grecs voudront bien utiliser la police de caractères "ismini", disponible sur le site Internet de la revue (<http://www.ulg.ac.be/vinitor/rida/>).

Adresses électroniques :
JF.Gerkens@ulg.ac.be et Ruelle@fusl.ac.be

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Le prix de l'abonnement est fixé à 40,00 €.

Des exemplaires de toutes les années écoulées sont encore disponibles chez l'éditeur.

Prière d'adresser les commandes au *Service des Publications des Facultés universitaires Saint-Louis*, Boulevard du Jardin botanique 43, B-1000 BRUXELLES - Tél. : 02.211.78.94 - Fax : 02.211.79.97 - E-mail : mfthoua@fusl.ac.be. Les librairies de l'étranger ont la faculté de transmettre les demandes d'abonnement, soit aux dépositaires de leur pays, soit au *Service des Publications des Facultés universitaires Saint-Louis*.

SITE INTERNET

Retrouvez la Revue Internationale des Droits de l'Antiquité également sur internet, à l'adresse suivante:

<http://www.ulg.ac.be/vinitor/rida/>

La mise sur Internet est le fruit d'une collaboration entre les Facultés de droit de Bruxelles (ULB et Facultés Universitaires Saint-Louis), Louvain-la-Neuve (UCL) et Liège (ULg).

Nous vous souhaitons bon plaisir lors de la navigation sur notre site.

EDITORIAL

Le monde de l'édition évolue très vite. Voici un constat très banal. La Revue internationale des droits de l'antiquité a, de longue date, tenté de vivre avec son temps. Le comité de rédaction espère d'ailleurs en cela rester fidèle à la mémoire et à l'esprit des fondateurs. C'est ainsi que nous avons décidé de donner une large diffusion à notre revue en créant un site internet sur lequel les articles postérieurs à l'année 1996 seraient gratuitement et intégralement accessibles. Parce que nous croyons que les lecteurs restent attachés à une édition « palpable » de notre revue, nous avons cependant tenu à conserver une version papier. En revanche, comme les auteurs sont évalués de plus en plus souvent en fonction de leur publications et qu'il importe que la qualité de celles-ci reçoive le sceau d'une reconnaissance officielle, nous avons choisi d'adopter le système du « peer reviewing ». Cela signifie que chaque texte parvenu à la rédaction est envoyé à un lecteur en respectant le principe du « double aveugle ». Le texte envoyé au lecteur est donc rendu anonyme et l'auteur reçoit l'avis de ce dernier sans en connaître l'identité. Cet avis fait l'objet d'une délibération du comité de rédaction, qui décide si l'article est accepté purement et simplement, accepté moyennant certaines modifications ou refusé. Nous espérons que ce système contribuera à maintenir un niveau de qualité élevé à notre revue et que les auteurs n'y verront pas un obstacle, mais plutôt une raison supplémentaire de nous accorder leur confiance.

Jean-François Gerkens et Annette Ruelle